MAIRIE DE BRAINS

QF :

MAISON DES JEUNES DE BRAINS

INSCRIPTION MJB
2026 - 2027

NOM et Prénom du jeune	Date de Naissance

Représentant légal

Nom et prénom :
Adresse :
Code postal :
Commune :

☎ :
:
@ :

Le Quotient familial est l'élément de référence pour calculer le coût des activités que pratiquera votre(vos) enfant(s).
En l'absence de quotient, le tarif maximum vous sera appliqué.

Percevez-vous des prestations familiales ? OUI - NON

Si oui, CAF n° allocataire :

Si oui, MSA n° d'allocataire :

Si non, fournir l'avis d'imposition pour le calcul du quotient familial

1 - Inscrit mon ou mes enfants à la Maison des Jeunes de Brains.

Tarifs d'adhésion pour l'année 2026—2027 :
15 € pour les jeunes du canton de Brains
20 € pour les jeunes hors Brains

2 - Déclare avoir une assurance responsabilité civile extrascolaire pour mon ou mes enfants à :
Organisme : _____ **N° Police** _____
(Attestation d'assurance à fournir)

3 - Décharge la mairie de Brains de toutes responsabilités en cas d'accident et de vol qui pourraient arriver avant ou après la prise en charge effective des enfants par les animateurs.

4 - Autorise la mairie de Brains à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.
(Fiche sanitaire de liaison ci-jointe à compléter).

Date : _____
Signature

MAIRIE DE BRAINS - 2, place de la Mairie - 44830 BRAINS - ☎ 02.40.65.51.30 - mél : animateur@mairie-brains.fr
MAISON DES JEUNES DE BRAINS - 4, rue de la Pilaudière - 44830 BRAINS - ☎ 02.40.65.46.75

Règles de Vie

La Maison des Jeunes de BRAINS accueille des jeunes de 11 à 18 ans.

Tous les mercredis en période scolaire :

11-15 ans : 12h30 - 14h déjeuner, chacun apporte son repas
14h - 16h30 ateliers / 16h30 - 18h30 goûter et accueil libre

Du lundi au vendredi durant les vacances scolaires :

11-15 ans : 10h30 -12h30 ateliers proposés par les animateurs
12h30 - 14h déjeuner, chacun apporte son repas (sauf pour les ateliers cuisine)
14h-16h30 ateliers proposés par les animateurs ou activités sur demande des jeunes
16h30 - 18h30 accueil libre et jeux sportifs

15-18 ans : activités et sorties à la demande des jeunes (6 mini.)

De plus, des déjeuners, sorties à la journée, soirées, nuitées et séjours sont organisées avec les jeunes.

Ce que je peux faire (négociable)	Ce que je dois faire (non négociable)
• Écouter de la musique • Utiliser les jeux • Faire des activités de créativité (cuisine, bricolage, peinture, chant, informatique ...) • Faire mes devoirs • Lire • Faire des projets à court terme (sorties, mini-camps, séjours...) • Faire des projets à long terme (sportifs, culturels, humanitaires, ...) • Prendre une collation • Faire des recherches personnelles • Utiliser internet • Rien faire	• Adhérer pour participer aux activités • Nettoyer le matériel après utilisation (vaisselle, pinceaux, tables...) • Ranger le matériel, les jeux... • Ne pas fumer à l'intérieur de la M.J. • Ne pas consommer d'alcool et de produits illicites (drogues) dans l'enceinte et aux abords de la M.J. • Pas de violence • Respecter les autres • Respecter le matériel, le mobilier • Être attentif à mon vocabulaire • Respecter la charte d'utilisation de Facebook et Instagramme

Le règlement intérieur a été élaboré en collaboration avec les usagers de la structure.
Il prend en compte la réglementation (DSDEN, DASS, SDISS...) et les règles de savoir-vivre en collectivité.
Il contribue au bon fonctionnement de la vie au sein de la Maison des Jeunes.
Le non respect des règles de vie de la Maison des Jeunes sera sanctionné par l'équipe d'animation en concertation avec le jeune.
La directrice de la structure se réserve le droit de toute modification.

Date :

la Directrice les responsables légaux le jeune